

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.12.464**

**Enlèvement,
transport, valorisation
et/ou élimination des
boues et sous
produits d'épuration –
lot 1 "déversement
des lixiviats de
compost " : avenant
n° 2**

LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES**Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****ENLEVEMENT, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU ELIMINATION DES BOUES ET SOUS
PRODUITS D'EPURATION – LOT 1 "DEVERSEMENT DES LIXIVIATS DE COMPOST " : AVENANT
N° 2**

Depuis juillet 2002, la ComAGA valorise en agriculture les boues de ses stations d'épuration après compostage.

Par délibération n°207 du 30 septembre 2004, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'enlèvement, le transport, la valorisation et/ou l'élimination des boues et sous-produits d'épuration.

La commission d'appel d'offres du 9 décembre 2004 a attribué le lot n°1 « valorisation par compostage des boues d'épuration de la ComAGA » à la société Action Environnement Services (AES) domiciliée à Saint-Paul La Roche en Dordogne.

Par décision n°10 B du 17 décembre 2004, le bureau communautaire a approuvé le choix de la commission d'appel d'offres.

Par délibération n°166 du 24 mai 2007 a été adopté un avenant n°1 ayant pour objet de prendre acte du changement du site de compostage.

Dans le cadre de ce marché, la ComAGA traite à la station d'épuration d'Angoulême – Frégeneuil, les lixiviats issus du compostage des boues d'épuration, ceci au prorata de la quantité de boues livrées à la plate forme.

Cette opération nécessite la signature d'un avenant n°2 qui a pour objet :

- d'ajouter un deuxième site au « Petit Clos » à Saint-Paul La Roche (24) pour le déversement des lixiviats du compost de boues issus de la station d'épuration d'Angoulême/Frégeneuil)
- de préciser en annexe les modalités techniques des déversements.

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 23 octobre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°2 au lot n°1 « valorisation par compostage des boues d'épuration de la ComAGA » confié à la société Action Environnement Services (AES) - « Le Petit Clos » - 24800 - Saint-Paul La Roche, ayant pour objet le déversement à la station d'épuration d'Angoulême/Frégeneuil des lixiviats du compost de boues produits sur les sites de Saint Christophe de Double et Saint Paul la Roche.

D'AUTORISER le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 décembre 2007	<u>Affiché le :</u> 26 décembre 2007